



PINNACLE LOGISTICS SOLUTIONS

POLITIQUE DE GESTION
DES RISQUES POUR LES
TRANSPORTEURS
SOUS-TRAITANTS

T : 226.243.2543

C : info@pinnaclelogistics.ca
pinnaclelogistics.ca

36 rue Water sud
Cambridge (ON)
N1R 3C5

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES POUR LES TRANSPORTEURS SOUS-TRAITANTS

Le « risque », selon le Merriam-Webster en ligne, est défini comme la « possibilité de perte ou de blessure ». La politique de Pinnacle Logistics Solutions est que l'approche structurée de gestion des risques suivante soit suivie à tout moment afin de se prémunir contre les blessures corporelles et de protéger la vie, le public voyageur, la cargaison transportée et l'infrastructure routière.

Toute activité dans la vie comporte un certain degré de risque. L'objectif de Pinnacle Logistics Solutions est d'avoir zéro décès, zéro blessure, zéro accident, et zéro charge endommagée alors qu'elle est en notre possession pendant le transport. Pour nous aider à atteindre cet objectif, chaque employé des transporteurs sous-traitants impliqués dans le transport et chaque employé de tout véhicule de soutien utilisé dans le transport doit faire les choses suivantes :

1. Maintenir la conformité avec les *Federal Motor Carrier Safety Regulations*, pour les opérations américaines, et avec le Code national de sécurité canadien pour les opérations canadiennes. Sur demande, des documents spécifiques, tels que les qualifications des conducteurs, doivent être fournis à Pinnacle Logistics Solutions.
2. Fournir tous les documents demandés dans le dossier du sous-traitant.
3. Se conformer à toutes les exigences de l'OSHA (États-Unis) et de la SST (Canada).
4. Porter un ÉPI adéquat, y compris des gilets réfléchissants approuvés, lorsque le conducteur du véhicule se trouve à l'extérieur du véhicule de transport pendant le processus de déplacement de la charge vers sa destination.
5. Les transporteurs sous-traitants qui doivent disposer de voitures pilotes pour le déplacement ne feront appel qu'à des opérateurs de véhicules d'escorte pilotes (PEVO) titulaires d'un certificat PEVO en cours de validité ou d'un certificat de remplacement accepté par l'État dans lequel ils exercent leurs activités.
6. Des enquêtes sur les itinéraires proposés seront effectuées lorsque la charge dépasse 4,6 m (15 pi) de hauteur ou 45,7 m (150 pi) de longueur, que les entités gouvernementales exigent ou non une enquête pour obtenir un permis.
7. Tous les sous-traitants obtiendront des permis délivrés par le gouvernement, que ce soit par Pinnacle Logistics Solutions ou en leur propre nom, pour tous les véhicules/charges qui dépassent les limites légales.
8. Une fois le permis délivré par le gouvernement reçu, l'itinéraire et les dimensions autorisés seront examinés et vérifiés par le personnel de l'équipe de transport avant de quitter le lieu de chargement.
9. Toutes les charges seront mesurées avant de quitter l'installation de chargement et à nouveau dans

un rayon de 80,5 km (50 miles) après avoir quitté l'installation de chargement.

10. Lorsqu'une voiture/un véhicule pilote doté d'une perche haute est nécessaire à l'avant, la perche sera placée 15,24 cm (6 po) au-dessus de la hauteur réelle de la charge, et le conducteur du véhicule de transport vérifiera la mesure de la perche avec le PEVO sur le siège du conducteur.
11. Des réunions de pré-voyage avec l'ensemble du personnel de l'équipe de transport auront lieu chaque jour, avant le déplacement de la charge. Cette réunion comprendra, au minimum, les rôles individuels pour la journée, l'itinéraire à parcourir et, une fois de plus, la confirmation de la mesure des dimensions du véhicule/de la charge et de la hauteur des poteaux.
12. Des réunions post-voyage avec l'ensemble du personnel de l'équipe de transport seront organisées à la fin de chaque journée pour récapituler les événements de la journée.
13. Tous les chargements respecteront strictement les itinéraires et les exigences du gouvernement figurant sur les permis.
14. Votre contact Pinnacle Logistics Solutions sera informé dans l'heure qui suit de tout incident susceptible de retarder la livraison du chargement. Si le véhicule bloque une partie de la route, les forces de l'ordre en seront immédiatement informées et les PEVO positionneront leurs véhicules de manière appropriée afin de protéger les automobilistes, le chargement et tous les membres de l'équipe de transport.
15. Les PEVO ne sortiront à aucun moment de leur véhicule sans avoir reçu l'autorisation verbale du conducteur du véhicule de transport.
16. Les personnes ne sont pas autorisées à se trouver dans la zone d'écrasement lorsque le conducteur du véhicule de transport est dans la cabine.
17. L'utilisation non urgente de téléphones portables pendant le transport est interdite.

LEXIQUE DES TERMES

Code national de sécurité canadien — un ensemble de 16 normes visant à assurer la sécurité routière et à faciliter la circulation sûre et efficace des personnes et des marchandises à travers le Canada.

Zone d'écrasement — la zone située à l'avant et à l'arrière de tout pneu qui, si le véhicule est en mouvement, pourrait entraîner l'écrasement d'une personne ou d'un bien.

Federal Motor Carrier Safety Regulations — normes de sécurité minimales pour les véhicules commerciaux impliqués dans le commerce interétatique. 49 CFR § 40, 380, 382 382, 387, 390-397, 399.

Permis délivré par le gouvernement — un document délivré par une entité gouvernementale autorisant un véhicule et un chargement spécifiques à circuler sur des routes spécifiques. Le véhicule, les poids, les dimensions et les routes sont indiqués individuellement sur le permis et doivent être strictement respectés.

SST — Santé et sécurité au travail (Canada)

OSHA — Occupational Health & Safety Administration (États-Unis)

PEVO — Pilot Escort Vehicle Operator (opérateur de véhicule d'escorte pilote)

Réunion pré-voyage — une réunion quotidienne avec l'ensemble de l'équipe de transport pour discuter de la sécurité, des exigences en matière de permis, de l'itinéraire autorisé et pour partager les informations relatives au rôle de chaque membre de l'équipe dans les activités de la journée à venir. La réunion pré-voyage est la première activité de la journée pour l'équipe de transport et doit avoir lieu avant que le chargement ne soit déplacé.

Réunion post-voyage — une réunion quotidienne avec toute l'équipe de transport pour évaluer les activités de la journée. La réunion post-voyage est la dernière activité de la journée pour l'équipe de transport. Une réunion post-voyage a également lieu après la livraison du chargement.

ÉPI — équipement de protection individuel

Enquête sur l'itinéraire — une étude physique détaillée d'un itinéraire proposé ou autorisé pour un véhicule commercial transportant une charge, qui dépasse généralement les normes légales de taille et de poids. L'étude documente les informations essentielles relatives à toutes les structures, les obstacles et la dynamique de la route qui peuvent affecter le transport d'une charge ou indiquer la nécessité d'utiliser des manœuvres spéciales pour le véhicule de transport.

Dossier du transporteur du sous-traitant — l'ensemble des informations spécifiques au transporteur requises par Pinnacle Logistics Solutions avant l'exécution d'un contrat.

Personnel de l'équipe de transport — toutes les personnes physiquement impliquées dans le déplacement d'une charge. Il peut s'agir du conducteur du véhicule de transport, du PEVO, du conducteur du camion à benne, de l'escorte des forces de l'ordre ou de toute autre personne participant directement au transport de la charge.

Opérateur du véhicule de transport — le conducteur du camion transportant la charge.